

CARTE D'IDENTITE – MAIRIE LE THILLOT

Formulaire à retirer à la mairie de votre domicile et à remplir à l'encre noire, en lettres majuscules et avec les accents **OU** faire **une pré-demande** sur : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Créer votre espace, laissez vous guider et imprimer la demande + documents nécessaires ci-dessous

1ère demande	
MAJEUR	MINEUR
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf communes ayant dématérialisé leurs actes*)	
2 photos d'identité conformes, sans inscription et non abimées	
Justificatif de domicile récent à votre nom (loyer, téléphone, impôts...)	
Pour les demandeurs vivant chez une tierce personne (ou représentant légal) fournir une attestation sur l'honneur certifiant que le demandeur est hébergé à son adresse + copie carte d'identité de l'hébergeur (ou représentant légal)	
	Jugement de divorce : autorité parentale, domicile
	En cas de résidence alternée : jugement + accord des parents manuscrit + justificatifs de domicile des deux parents + copie carte d'identité des deux parents.
	Livret de famille
Renouvellement	
MAJEUR	MINEUR
Ancienne carte périmée	
2 photos d'identité conformes, sans inscription et non abimées.	
Justificatif de domicile récent à votre nom (loyer, téléphone, impôts...)	
Pour les demandeurs vivant chez une tierce personne (ou représentant légal) fournir une attestation sur l'honneur certifiant que le demandeur est hébergé à son adresse + copie carte d'identité de l'hébergeur (ou représentant légal)	
	Livret de famille
Perte ou vol	
MAJEUR	MINEUR
Déclaration de perte établie par la Mairie	
Copie intégrale de l'acte de naissance (sauf communes ayant dématérialisé leurs actes*)	
Timbres fiscaux : 25€	
Justificatif de domicile récent à votre nom (loyer, téléphone, impôts...)	
Justificatif de domicile à votre nom (loyer, téléphone, impôts...)	
Pour les demandeurs vivant chez une tierce personne (ou représentant légal) fournir une attestation sur l'honneur certifiant que le demandeur est hébergé à son adresse + copie carte d'identité de l'hébergeur (ou représentant légal)	

Présence **OBLIGATOIRE** du demandeur en vue de la prise d'empreintes pour le dépôt dossier et le retrait du passeport

*Pour savoir si votre ville de naissance a adhéré à la dématérialisation. Rendez vous sur : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Pour information : Epinal et Remiremont ont adhéré, il n'est donc pas tenu de fournir un acte de naissance si vous êtes née dans une de ces deux communes.

Prendre rendez vous : Mairie LE THILLOT 03 29 25 00 59

Lundi de 13h45 à 17h00 / Mercredi et samedi de 8h30 à 11h00 / Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00 et de 13h45 à 17h00.

Pour les timbres fiscaux vous pouvez les acheter en bureau de tabac, perception ou en ligne dans le cas de la pré-demande.